

DEMANDE D'ADMISSION EN CLASSE DE :

.....

Année scolaire 2020/2021

Réservé à l'administration

Dossier reçu le:

Entretien le:

Coller la photo
de l'élève

ENFANT:

NOM: Prénom: M - F

Né(e) le:/...../.....

A Code postal:

Pays de naissance:

Nationalité:

SCOLARITÉ PRÉCÉDENTE: (Année 2019/2020)

Classe: Section:

Régime: Demi-pensionnaire Interne Externe

Etablissement précédent:

Ville: Code postal:

Classe(s) redoublée(s):

Langue vivante 1 (LV1):

Langue vivante 2 (LV2):

Comment avez-vous connu l'Etablissement Vauban?

.....
.....
.....

SITUATION FAMILIALE:

Responsable légal 1: (à contacter en priorité)

Lien de parenté avec l'enfant:

Prénom et NOM:

Adresse:

Code postal et Ville:

Pays:

Téléphone domicile : Portable:

Adresse mail personnelle:

Situation emploi ⁽¹⁾: Profession ⁽²⁾:

Responsable légal 2:

Lien de parenté avec l'enfant:

Prénom et NOM:

Adresse:

Code postal et Ville:

Pays:

Téléphone domicile Portable:

Adresse mail personnelle:

Situation emploi ⁽¹⁾: Profession :

Situation matrimoniale:

Mariés Divorcés Séparés Veuf(ve) Concubins Autre

Dans le cas où les parents sont séparés:

Résidence principale de l'enfant: Père Mère

Autorité parentale conjointe: Oui Non

Enfants:

Nombre d'enfants à charge:

dont au collège et/ou au lycée

(1): Indiquer: "occupe un emploi", "au chômage", "préretraite- retraite "ou "autre situation"

Rappel des pièces à fournir pour compléter le dossier d'admission:

- la demande d'admission complétée
- une photo d'identité
- les bulletins scolaires de l'année précédente et l'année en cours (à transmettre au fur et à mesure).
- une lettre de motivation des parents ou autres responsables légaux.

Si le dossier est ensuite retenu, les pièces à fournir pour le jour de l'entretien sont:

- photocopie du livret de famille (avec la partie des parents et de l'enfant).
- RIB.
- prévoir un chéquier pour le 1^{er} règlement / ou carte bancaire

Une demande d'admission ne préjuge pas de l'admission définitive de l'élève dans la classe désirée.

Si une suite favorable est donnée, l'élève sera convoqué à un entretien et/ou à une séance de tests de connaissances.

IMPORTANT POUR L'INSCRIPTION:

Dans le cas de parents séparés ou divorcés, vous devrez fournir :

- la photocopie du jugement de divorce ou décision du juge aux affaires familiales mentionnant le régime de garde de l'enfant
- une autorisation manuscrite du parent non présent le jour de l'inscription donnant son accord pour l'inscription de son enfant dans l'établissement.